



la bonne

parole

FNSUB

# LA BONNE PAROLE

Organe de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

---

---

Volume XXXIX

MONTREAL

Février 1949

---

---

## SOMMAIRE

### NOTRE REVUE

Eva-R. Thibaudeau  
présidente générale

### A TRAVERS LE MONDE

Les caractères d'une vraie volonté de paix — Extrait radio  
message de Noël, S. S. Pie XII

La Ligue Internationale Féminine

Gabrielle Labbé

### AU CANADA

La responsabilité de la femme mariée du Québec en regard  
de son statut civil

Thais Lacoste-Frémont

La question de l'habitation

Georgette Lemoyne

L'Institut Pie XI

Maria Voukirakis

### A LA FÉDÉRATION NATIONALE ST-JEAN-BAPTISTE

Remerciements

Eva-R. Thibaudeau

Le Comité mixte pour les Futures Canadiennes

Émilie Rinfret

Comptes rendus de nos associations

# LA BONNE PAROLE

FÉVRIER 1949

## NOTRE REVUE

Pour fêter son trente-sixième anniversaire, LA BONNE PAROLE nous apparaît rajeunie, légèrement modernisée, sous la direction de Mlle Marie Girard aidée d'un comité actif et dévoué.

Tout en agrandissant ses cadres, avec pénétration plus avant dans la province et les provinces voisines, la tradition sera continuée de réunir à la Bonne Parole une documentation précieuse et presque unique. Sa collection contient l'histoire en détail de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, laquelle pendant de longues années dut représenter la pensée française. Nous accueillons avec bonheur la perspective d'une longue vie future à notre chère revue qui nous tient profondément au cœur et qui est la seule de sa qualité à avoir surmonté toutes les difficultés durant de si nombreuses années.

Indispensable en tout temps, notre revue l'est d'autant plus aujourd'hui que la liaison entre toutes les œuvres et associations affiliées est devenue un mot d'ordre de notre Saint-Père lui-même.

Le monde est divisé entre deux forces contraires et l'extraordinaire union de nos ennemis, nous impose la même collaboration puissante: unir nos efforts communs dans le même sens social et religieux, est l'impérieux devoir de l'heure.

Le Pape est sans contredit la plus haute autorité morale de l'univers. Sa Sainteté est aussi notre Père et c'est avec bonheur et enthousiasme que nous suivons sa direction toujours éclairée.

Pour hâter l'avènement si désiré d'un ambassadeur canadien auprès du Saint-Siège, nous solliciterons toutes les associations féminines de se joindre à nous pour un appel pressant dans ce sens auprès de notre remarquable Premier Ministre le très honorable Louis Saint-Laurent. Peut-être serons-nous devancées par une heureuse nomination ?

E.-R. T.

153792

# A TRAVERS LE MONDE

## LES CARACTERES D'UNE VRAIE VOLONTÉ DE PAIX

### 1. *La volonté de paix vient de Dieu*

La volonté chrétienne de paix vient de Dieu. Il est le Dieu de la paix. Il a créé le monde pour être un séjour de paix. Il a donné ses commandements de paix, de cette « tranquillité dans l'ordre », dont parle saint Augustin. La volonté chrétienne de paix a, elle aussi, ses armes. Mais ses principales sont la prière et l'amour. La prière constante au Père céleste, Père de nous tous, l'amour fraternel entre tous les hommes et tous les peuples comme étant tous fils du même Père qui est dans les cieux. L'amour qui, avec la patience, réussit toujours à se tenir disposé et prêt à s'entendre et à s'accorder avec tous. Ces deux armes viennent de Dieu et là où elles manquent, là où l'on ne sait manier que les armes matérielles, il ne peut y avoir de vraie volonté de paix, car ces armes purement matérielles suscitent nécessairement de la méfiance et créent comme un climat de guerre. Qui ne voit combien il est important pour les peuples de conserver et de renforcer la vie chrétienne et combien grave est la responsabilité dans le choix et dans la surveillance de ceux à qui ils confient la disposition immédiate des armements ?

### 2. *La volonté chrétienne de paix est reconnaissable à ses justes revendications*

La vraie volonté chrétienne de paix est facilement reconnaissable, obéissante au commandement divin de la paix. Elle ne fait jamais d'une question de prestige ou d'honneur national, un cas de guerre, même seulement une menace de guerre. Elle se garde bien de poursuivre avec la force des armes la revendication d'un droit que, si légitime soit-il, ne compense pas le risque de susciter un incendie avec toutes ses effrayantes conséquences spirituelles et matérielles. Ici, véhémence, se manifeste la responsabilité des peuples dans les problèmes capitaux de l'éducation de la jeunesse, de la formation de l'opinion publique que les méthodes et les moyens modernes rendent aujourd'hui si impressionnables

et changeantes dans tous les domaines de la vie nationale. Actuellement, cette action doit s'exercer assidûment afin de renforcer la solidarité de tous les États pour la défense de la paix.

Tout violateur du droit doit être mis comme perturbateur de la paix, dans une solitude infamante, au ban de la société civile. Puisse l'organisation des Nations Unies devenir la pleine et pure expression de cette solidarité internationale de paix, effaçant de ses institutions et de ses statuts tout vestige de son origine, qui était nécessairement une solidarité de guerre.

### *3. La volonté chrétienne de paix est pratique et réaliste*

Son but immédiat est d'écarter ou du moins de diminuer les causes de tension qui aggravent moralement et matériellement le péril de guerre. Ces causes sont principalement la relative étroitesse du territoire national et la pénurie des matières premières. Au lieu donc d'expédier à très grands frais les aliments à des populations réfugiées amassées tant bien que mal en quelques lieux, pourquoi ne pas faciliter l'émigration et l'immigration des familles en les dirigeant vers les régions où elles trouveront plus facilement les vivres dont elles ont besoin ?

Au lieu de restreindre souvent sans de justes motifs la production, pourquoi ne pas laisser aux peuples la possibilité de produire selon leurs capacités normales et de manière à gagner leur pain quotidien comme fruits de leurs activités, autant que de le recevoir comme un don. Au lieu de dresser des barrières pour empêcher réciproquement l'accès aux matières premières, pourquoi ne pas en rendre l'usage et l'échange libres de toutes les entraves non nécessaires ou de celles surtout qui créent une dangereuse inégalité de conditions économiques ?

### *4. La vraie volonté de paix est signe de force.*

#### *La solidarité des peuples contre l'esprit d'agression*

La vraie volonté chrétienne de paix est force et non faiblesse, ce n'est pas une résignation fatiguée. Elle ne fait qu'un avec la volonté de paix de Dieu tout-puissant et éternel. Toute guerre d'agression contre les biens que l'ordonnance divine de la paix oblige sans condition à respecter et à garantir et donc à protéger et à défendre, est un péché, délit et attentat contre la majesté de Dieu créateur et

ordonnateur du monde. Un peuple menacé est déjà victime d'une injuste agression: s'il veut penser et agir chrétiennement, il ne peut demeurer dans une indifférence passive, à plus forte raison la solidarité de la famille des peuples interdit aux autres nations de se comporter comme de simples spectateurs dans une attitude d'impossible neutralité.

Qui pourra jamais mesurer les dommages déjà occasionnés dans le passé, par une telle indifférence, bien étrangère aux sentiments chrétiens, envers la guerre d'agression ? Combien elle a fait éprouver le sentiment du manque de sécurité chez les grands et par-dessus tout chez les petits ! A-t-elle en compensation apporté quelques avantages ? Au contraire, elle ne fait, que rassurer et encourager les auteurs et fauteurs d'agressions, laissant chacun des peuples abandonnés à eux-mêmes, dans la nécessité d'augmenter indéfiniment les armements.

Appuyée sur Dieu, et sur l'ordre établi par Lui, la volonté chrétienne de paix est donc forte comme l'acier. Elle est d'une bien autre trempe que le faible simple sentiment d'humanité, trop souvent fait de pure impressionnabilité, qui ne déteste la guerre qu'à cause de ses horreurs et de ses atrocités, de ses destructions et de ses conséquences, et non pas aussi à cause de son injustice.

Un tel sentiment empreint d'hégémonisme et d'utilitarisme est d'origine matérialiste: il lui manque la solide base d'une organisation étroite et inconditionnée qui libère le terrain dans lequel prennent racine, l'illusion trompeuse du stérile compromis, la tentative de se sauver aux dépens d'autrui, qui fait, dans chaque cas, le succès de l'agresseur. Cela est si vrai que nul aspect ou considération des maux dérivant de la guerre et les bilans sérieux de l'action ne sont finalement capables de déterminer s'il est moralement licite ou même, en telle circonstance concrète, obligatoire, pourvu toujours qu'il y ait une forte probabilité de succès, de repousser l'agresseur avec la force.

---

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LA  
JEUNESSE FÉMININE CATHOLIQUE

La Section des Jeunes ou Fédération internationale de la Jeunesse féminine catholique, fondée en 1926, au sein de l'Union internationale des Ligues féminines catholiques, avait déjà, lors de son premier conseil tenu à Rome en 1930, rallié et affilié vingt-cinq ligues de jeunesse de treize pays d'Europe et d'Amérique, groupant ainsi deux millions de jeunes filles. En septembre 1947, ces Jeunes catholiques tenaient leur sixième conseil, et voici en quels termes madame Steenberghe-Engeringh, présidente de l'U.I.L.F.C., s'adressait aux déléguées: « Votre nombre — et plus encore le nombre que les déléguées de chaque organisation représentent à cette première réunion d'après-guerre — est une consolante manifestation de la vitalité des différents cadres de la jeunesse nouvelle... Cette extension de votre mouvement est la preuve que votre Jeunesse, avec l'élan qui lui est propre, se met à la disposition de Dieu et de l'Église pour effectuer le travail que les circonstances réclament, mais elle est aussi un témoignage de la conviction qui vous anime toutes que « l'union fait la force » et que ce n'est qu'en coordonnant les efforts, toutes les actions nationales, dans un *seul* front féminin international que nous pourrons espérer tenir tête à tous les courants anti-chrétiens qui s'attachent surtout à pervertir la jeunesse et à l'éloigner de Dieu.»

Quel appel au ralliement ! Comme ces paroles mériteraient d'être entendues de notre cher Canada dont il est écrit dans *Jeunesse Nouvelle*, chronique trimestrielle de la F.I.J.C.F.: « Pays jeune, qui possède toute la richesse et la vigueur de son âge. Ses proportions sont gigantesques et sa population très limitée, en regard de son étendue. (Détail assez amusant, quand on sait que l'habitation y constitue un problème national.) Le tiers des Canadiens est d'origine et d'expression françaises et les quarante-trois pour cent sont catholiques.» Si l'on songe qu'il y a aux États-Unis, environ dix-huit pour cent de catholiques, et en Angleterre moins de un pour cent, quel privilège a été le nôtre, de conserver aussi complet le patrimoine de notre foi, en dépit des influences qui n'ont pas manqué de s'exercer. Nous sommes donc des privilégiés. C'est pourquoi il nous faudrait toujours être à l'avant-garde de toute croisade apostolique. Or, nous, jeunes Canadiennes, que faisons-nous de positif pour collaborer au travail de la F.I.J.C.F. à laquelle nous sommes affiliées ? Sommes-

nous plus éloignées de l'Europe que ne le sont les États-Unis, le Mexique, le Chili, la Colombie, le Venezuela et l'Argentine ? Serions-nous plus pauvres en forces morales, intellectuelles et spirituelles ? On a dit dernièrement que, chez nous, la masse du peuple était solidement croyante et l'élite, assez indifférente en matière de religion. Si cette élite n'est pas indifférente, si elle est éclairée, elle voit l'étonnante organisation des forces subversives et comprend la nécessité de s'unir pour la lutte. Comme le soulignait si bien l'un des conférenciers, lors de la quinzième session des Semaines Sociales tenue à Trois-Rivières en septembre dernier: « La crise d'aujourd'hui est une crise d'unité. Le mouvement a changé de vitesse, l'espace a changé de mesure. Tout se fait sur un plan international. Même quand il s'agit de sentir et de penser. Films, musique, théories philosophiques font en un rien de temps le tour du globe. La tendance vers l'unité, voilà le phénomène de puissance mondiale. Une responsabilité incombea ux chrétiens: Défendre le Bien, unifier le monde pour ou contre Dieu ».

Si l'on relit les comptes-rendus des six conseils de la F.I.J.C.F. tenus à Rome depuis 1926, on est impressionné par la justesse des vues et des prévisions des études qui s'y trouvent, par la haute culture et le profond sens chrétien des déléguées qui agissent dans les diverses commissions, enfin par la complaisance que le Pape et le Cardinal-Protecteur semblent mettre à présider aux destinées de l'œuvre. On reste convaincu que la Fédération des Jeunes Femmes Féminines composée de groupements de soixante-cinq pays des cinq continents, placée dans le cadre de l'Union internationale des Ligues féminines catholiques qui compte trente-six millions de membres, approuvée et soutenue en haut lieu, constitue une force agissante, selon la formule moderne, à laquelle toute jeune catholique peut être fière d'appartenir. Si cette puissante association trouve quelque avantage à posséder de nouvelles recrues, immenses sont les bienfaits, qu'en retour, elle est en mesure de dispenser à ses membres.

La F.I.J.C.F. est vraiment ce qu'elle veut être « un témoignage vivant de la grande fraternité chrétienne à travers le monde. Elle donne à la jeunesse catholique féminine, en même temps que des moyens de travailler à étendre le règne du Christ, une possibilité magnifique de collaborer avec toutes les bonnes volontés, au bonheur et à la paix de l'univers ».

GABRIELLE LABBÉ

## AU CANADA

### LA RESPONSABILITÉ DE LA FEMME MARIÉE DU QUÉBEC, EN REGARD DE SON STATUT CIVIL

Causerie donnée par Mme Thaïs Lacoste-Frémont au poste C.B.V.  
Radio-Canada.

Il y eut un temps dans l'histoire du monde où l'on mariait les femmes sans leur consentement, souvent pour favoriser une meilleure situation monétaire; elle existe encore cette coutume chez les peuples nombreux qui ont d'autres mœurs que les nôtres. Il faut se rendre compte que dans l'éducation moderne, on essaye de développer chez nos filles comme chez nos garçons leur jeune personnalité. Dans une forte proportion nos jeunes filles ont un travail rétribué; elles sont habituées à une indépendance qu'une conscience éclairée pourra seule guider chrétiennement.

Durant la guerre, l'appel aux femmes a été incessant; jusque dans l'armée elles ont été réclamées.

La femme incapable n'a guère été primée en ces temps de crises.

Devant le pays, la femme a une responsabilité grave, elle est la moitié de l'électorat.

A la maison, la femme mariée a une responsabilité lourde et supérieure; dû au fait que, dans nos villes, le travail du père est à l'extérieur de la maison, de la mère dépend principalement la bonne éducation des enfants, la formation de leur caractère, le développement de leur personnalité; c'est la mère qui voit au régime alimentaire qui maintiendra l'équilibre de la santé familiale; d'elle toujours dépend les soins quotidiens à donner au bébé naissant, aux malades et aux bien portants de sa maison. L'économie et la bonne administration de son foyer sont le résultat de son aptitude à envisager avec jugement le point de vue général, et de sa compétence à le mettre en valeur.

Suivant ce que l'on pense de la dignité de la femme mariée et de sa tâche immédiate, suivant ce que l'on pense des relations des époux entre eux, ainsi sera résolu le problème du statut civil de la femme mariée dans notre province.

Pour remettre en mémoire ce qui s'est passé chez nous, à date, à ce sujet, je mentionne rapidement les faits: sur la demande du Conseil du Barreau de considérer la question de reviser le statut civil de la femme mariée de cette province, le Gouvernement du Québec nomma un commissaire pour faire enquête sur la capacité de contracter de la femme mariée.

Aussitôt un groupe de femmes se forma à Montréal sous le nom de « Comité conjoint du Statut légal de la Femme mariée » et un autre groupe similaire fut fondé à Québec. Pour le Comité de Montréal, un mémoire fut préparé relatif à la capacité légale de la femme mariée suivant les lois de la province de Québec et aux amendements que la Législature devrait y apporter. Ce mémoire fut approuvé et endossé sous leurs signatures par un très fort nombre d'associations féminines tant à Montréal qu'à Québec, et présenté au commissaire enquêteur en séance publique. Des conférences furent données à Radio-Canada, sur cette question, il y a deux ans; et cette année, celle-ci est la première d'une série de six causeries qui seront données tous les mardis soirs.

A Québec, un cercle d'étude s'est formé; une quarantaine de cours et conférences furent donnés toujours sur ce sujet, depuis deux ans: ceci devant des amicales et nombre d'associations féminines diverses. L'intérêt et l'approbation exprimés partout prouvent que lorsqu'on peut se rencontrer pour se parler, il y a tout de même moyen de se comprendre.

Pour que la famille se développe harmonieusement, il faut, en premier lieu que le couple humain se complète en tout; que le mari et la femme soient de bons amis très compréhensifs l'un de l'autre, et que s'étant unis librement, ils se respectent mutuellement et aient confiance l'un en l'autre.

Notre Code civil ne reflète guère cette mentalité sympathique. A ses yeux la femme mariée est une mineure, une incapable, elle est placée au rang des enfants, des interdits et des aliénés dans l'article 986 que voici:

Sont incapables de contracter:

Les mineurs, dans les cas et suivant les dispositions contenues dans ce code;

Les interdits;

Les femmes mariées, excepté dans les cas spécifiés par la loi;

Ceux à qui des dispositions spéciales de la loi défendent de contracter à raison de leurs relations ensemble, ou de l'objet du contrat;

Les personnes aliénées ou souffrant d'une aberration temporaire causée par maladie, accident, ivresse ou autre chose, ou qui, à raison de la faiblesse de leur esprit, sont incapables de donner un consentement valable;

Ceux qui sont frappés de dégradation civique.

Croyez-vous que les femmes mariées sont à leur place dans cette nomenclature ? La femme célibataire a sa liberté civile; la femme mariée séparée de corps et la veuve retrouvent aussitôt leur capacité civile. Est-ce digne de l'état du mariage chrétien que la femme subisse une déchéance civile en se mariant ? Et ce statut de mineure qui est le sien a sa répercussion dans tout notre ordre social. Malgré sa tâche que l'on appelle même parfois une « mission », la mère de famille est considérée comme un être faible, sans opinion importante et qu'il n'est guère nécessaire de consulter pour la reconstruction du monde; les femmes et les enfants comme le mentionne notre code civil sont des mineurs et des incapables: la société reflète ce jugement.

Ce que nous demandons c'est le retrait de cette incapacité civile, et que sous une nouvelle formule, la femme mariée rede-vienne une personne responsable de ses actes.

Dans une étude profonde de la question, partout on retrouve à la base, la même réflexion. A la page 186 de "*La femme catholique dans le monde contemporain*" ouvrage écrit en collaboration par trois prêtres et cinq laïques, on lit ceci: « L'intervention de la femme pourrait utilement élargir le statut légal de la femme mariée — considérée encore dans certains pays comme une mineure — sauvegardant l'unité de la famille et le bien des enfants, la législation aurait à rendre à l'épouse, à la mère, la part d'autorité et de liberté qui lui revient, qui est reconnue par la doctrine et la tradition chrétienne, mais niée en fait par le droit romain et les législations qui s'en sont inspirées ».

Vous pouvez juger que cette question a été traitée ailleurs bien avant chez nous; dans toutes les autres provinces du Canada et dans tous les pays démocrates les femmes mariées ont leur capacité civile. Ce n'est donc pas tenter un essai nouveau, se soumettre à une expérience risquée que de vouloir être en rang avec les femmes de notre Canada et autres pays civilisés.

Communauté de biens — Communauté d'acquêts.— Dans cette province, si on ne fait pas de contrat de mariage, il est prévu dans le code que le régime de la communauté de biens sera celui imposé aux époux. Le principe semble excellent, puisque les biens acquis durant le mariage appartiennent également aux deux époux et qu'il y a partage égal à la mort de l'un des conjoints sauf exception des biens propres de chacun; mais comme le mari administre seul tous les biens de la communauté, ainsi que les biens propres de sa femme, et qu'il n'a aucun compte à rendre de sa gestion, la femme mariée se trouve toujours traitée comme une mineure, une irresponsable, une incapable; sans l'autorisation de son mari, alors qu'elle est requise, ses actes sont nuls, d'une nullité que rien ne peut couvrir.

On demande la communauté d'acquêts comme régime de droit commun, avec le droit à la femme d'administrer ses propres biens, comme la femme mariée sous le régime de la séparation de biens en a le pouvoir. On garde ainsi l'esprit de la communauté tout en accordant à la femme une certaine indépendance légitime que tous aiment à posséder en ce monde.

Meubles et immeubles.— Le Code civil fait une différence d'appréciation entre les biens meubles et immeubles en ce qui regarde leur gestion par la femme mariée. Comme exemple, soulignons que l'argent et les valeurs mobilières sont des biens meubles et les propriétés foncières sont des immeubles. Notre Code civil qui a été rédigé dans cette province depuis quarante-deux ans, en 1866, autorise la femme séparée de biens à transiger seule son argent liquide ou valeurs mobilières, mais exige la signature du mari ou à son défaut celle d'un juge pour acheter ou vendre même la plus petite propriété immobilière. C'est donc tout à fait illogique suivant les conditions de l'évolution moderne. La femme mariée devrait pouvoir administrer ses biens meubles et immeubles de la même façon.

A l'article 173 du Code civil, qui définit les relations que doivent avoir les époux entre eux, nous désirons faire ajouter le mot « respect » et que cet article se lise ainsi: « Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance ». Car le respect sera toujours à la base des relations des humains entre eux. Lorsqu'il disparaît, alors commencent toutes les perturbations sociales et familiales dont l'humanité est trop souvent accablée.

Quant à l'adultère de l'un ou de l'autre des conjoints, on demande l'application de l'unité de morale enseignée par le Christ, ce qui veut dire unité de traitement.

Ceci résume les principales demandes. La question de la réforme de notre Code civil est une question grave, sérieuse, profonde; que Dieu inspire nos législateurs sur ce sujet afin que l'épouse du Québec retrouve un statut légal digne d'elle-même comme être humain. Ceci permettra à la mère de donner à sa famille la plénitude de sa valeur maternelle et de faire face avec bon sens aux conditions actuelles; notre province en sera fortifiée dans sa structure sociale.

---

## ENQUÊTE DU COMITÉ DIOCÉSAIN D'ACTION CATHOLIQUE SUR LE PROBLÈME DE L'HABITATION OUVRIÈRE

### I — NÉCESSITÉ DE L'ÉPARGNE ET MOYENS DE LA PRATIQUER

a) *Sa nécessité*: l'épargne constitue l'un des moyens les plus efficaces d'assurer pour soi-même et sa famille, un avenir, une vieillesse à l'abri de toute inquiétude et de toute vicissitude; de conférer cette indépendance et cette fierté qui constituent la dignité de la vie; de soulager les gouvernements et les institutions publiques, surtout en temps de crises et de calamités, des charges occasionnées par le gaspillage pratiqué par certains en temps de prospérité, etc. La sagesse du principe de l'épargne a conduit à quelques axiomes bien connus: « Épargne conduit à richesse »; « Épargne dans le jeune âge, jours de tranquillité dans le vieil âge »; « Le bonheur peut être acquis par l'épargne », etc.

b) *Moyens de pratiquer l'épargne*: prendre de bonne heure la ferme résolution d'épargner, et cette résolution la mettre fermement en pratique à chaque occasion de la vie, sans nuire aux intérêts vitaux: santé, dignité, etc., ou au grand principe de la charité. Ne pas se créer de besoins factices. Ne pas acheter à tempérament. S'habituer de bonne heure à établir sur le coût de la vie un budget complet où l'épargne figurera comme un item nécessaire, auquel il faudra adhérer fortement et fidèlement. Prendre comme objectif de cette épargne, l'achat d'une propriété, non pas dans un but de spéculation mais pour se créer à soi et à sa famille un foyer stable.

## II — MOYENS DE DÉVELOPPER L'AMBITION DE DEVENIR PROPRIÉTAIRE CHEZ LES JEUNES ET CHEZ LES ADULTES

En regard de l'enfant le meilleur moyen est peut-être celui de l'exemple: l'enfant qui a été élevé dans un foyer appartenant à ses parents, ne se fera que difficilement à l'idée de ne pas être propriétaire du foyer qu'il va fonder, ou tout au moins de ne pouvoir le devenir le plus tôt possible. Dans le cas où la « prédication » ne peut se faire par l'exemple, mille moyens restent de donner et de développer en lui cette ambition: ainsi l'entretenir souvent à la maison, à l'école, dans les cercles d'étude ou de loisirs, par la radio et la presse, etc., de tous les avantages moraux, sociaux, économiques, nationaux même, que retire l'individu et par lui la société, de posséder le toit qui l'abrite. Il faudra encore inculquer à l'enfant de bonne heure, le sens et la « vertu » de l'épargne, entendons par là, la pratique dès l'âge tendre, de la tempérance au vrai sens du mot (doctrine de saint Bernard) qui couvre toute la conduite de la vie; inspirer à l'enfant l'amour et la fierté de son propre foyer.

Quelle campagne d'éducation à refaire ici, car depuis de nombreuses années, surtout depuis que les conditions économiques du pays ont raréfié les logements, on a mené une véritable campagne de dénigrement contre le propriétaire, petit ou grand, dont quelques-uns évidemment peuvent être malhonnêtes, mais dont la plupart restent l'un des éléments sains de la société. Commentaires et sketches à la radio, conférences, articles de journaux, caricatures, attitude du gouvernement et de quelques-uns de ses employés trop zélés, etc., ont attaqué et même dénigré l'è

propriétaires, les chargeant de tous les méfaits dus à la rareté du logement. Ici donc, tenter de rehausser au lieu d'amoindrir, dans l'esprit de l'enfant, le titre de propriétaire.

Il faudra encore donner à l'enfant les moyens de réaliser cette ambition: lui constituer, ou plutôt l'aider à constituer un capital pour l'achat de la maison de ses rêves: assurances, récompenses sous forme de carnets d'épargne, épargne ou sage utilisation des allocations familiales, bons placements de son salaire et de ses économies, sage administration des revenus qu'il peut retirer, etc.

### III — AVANTAGES DES COOPÉRATIVES D'HABITATION ET MOYENS DE LES ÉTABLIR

Ces avantages peuvent être grands si ceux qui les dirigent possèdent de sérieuses connaissances et expériences économiques dans tout ce qui concerne la construction et l'administration de la propriété, et ne sont pas de simples théoriciens ou idéalistes.

#### IV — DROITS ET DEVOIRS DES LOCATAIRES

#### V — DROITS ET DEVOIRS DES PROPRIÉTAIRES

Le point de vue légal relève des connaissances d'un législateur. Au point de vue moral et social nous aurions préféré le problème ainsi posé: relations entre propriétaires et locataires. Ici une excellente campagne d'éducation à faire serait de prêcher à l'un comme à l'autre la charité, l'esprit de conciliation, la mansuétude, le support réciproque des défauts, etc.

Nous aurions volontiers ajouté ici une autre question: droits et devoirs, ou plutôt, relations des locataires entre eux. L'une des raisons pour lesquelles un propriétaire préfère ne pas louer à une famille avec enfants, c'est à cause des plaintes fréquentes qu'il reçoit de certains de ses locataires, au sujet d'enfants qui habitent la même maison. Ces griefs sont souvent motivés et le plus souvent les parents prennent la part de leurs enfants fautifs, ce qui aggrave les sujets de plainte.

Une autre raison pour laquelle un propriétaire ne se soucie guère d'avoir des enfants dans ses logements, est la déprédation de la propriété par des enfants auxquels les parents laissent tout faire, depuis le jeu avec les allumettes jusqu'à l'usage aux dépens de la maison, d'outils les plus destructeurs. Au point de vue de

simple justice il faudrait donc enseigner aux enfants le respect de la propriété d'autrui. Que le locataire considère la maison qu'il loue comme sa propre maison et en prenne le même soin.

#### VI — NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE DES LOGIS FAMILIAUX

A condition qu'ils rapportent suffisamment pour rencontrer les taxes diverses, les assurances, le chauffage et autres services, les réparations, les intérêts sur hypothèques et autres obligations très onéreuses, trop onéreuses pour une maison ne comportant qu'un logement, car alors le loyer en deviendrait beaucoup trop élevé.

#### VII — MORALITÉ D'INSCRIRE DANS LES BAUX UNE CLAUSE INTERDISANT AUX LOCATAIRES D'AVOIR DES ENFANTS

Une loi devrait rendre nulle une clause qui stipulerait qu'il est interdit au signataire d'un bail, de loger ses propres enfants ou ceux à venir, dans le logement loué. Par contre l'annulation du bail devrait être facilitée légalement dans le cas où les enfants de par la négligence des parents, sont une nuisance pour les autres locataires ou une charge pour le propriétaire, dans le cas de détérioration malicieuse de la propriété.

#### VIII — MORALITÉ DU MARCHÉ NOIR A L'OCCASION DE LA LOCATION D'UNE MAISON: ACHAT DE MEUBLES, LIVRAISON DE LA CLÉ, SOUS-LOCATION, ETC.

a) Le marché noir sur la vente des meubles n'est exercé dans la pratique que par le locataire qui seul habituellement peut avoir des meubles à vendre, et quelquefois avec l'aide d'agents entremetteurs.

b) Le marché noir sur la livraison de la clé est pratiqué en général par le propriétaire, qui se croit excusable de corriger ainsi l'injustice dont il peut être victime. Ici encore il existe des organisations d'agents, et bien des concierges à qui est confiée la location d'appartements, pratiquent ce genre de marché noir. Remarquons que sur deux coupables, le locataire et le propriétaire, seul ce dernier est atteint par la loi.

c) La sous-location se pratique en général par le locataire qui peut, grâce à la livraison du logement qu'il habite, avec la permission du propriétaire, vendre ses meubles au-dessus de leur valeur, le plus souvent au détriment de ce propriétaire qui ne retire de cette sous-location, s'il est honnête, c'est-à-dire s'il ne reçoit pas une part de la commission versée, que des ennuis.

## IX — DEVOIRS DES PARENTS D'AIDER LEURS ENFANTS A DEVENIR PROPRIÉTAIRES

(*Éducation, participation financière, assurances, etc.*)

Les considérations exposées au numéro II trouveraient sans doute leur place ici.

GEORGETTE LE MOYNE

---

## AUTOUR D'UN ANNIVERSAIRE

L'Institut Pie XI célèbre cette année, le dixième anniversaire de sa fondation.

L'Institut Pie XI est une école d'action catholique et de science religieuse annexée à la faculté de Théologie de l'Université de Montréal. Elle permet aux laïques de parfaire leur formation religieuse et sociale et de s'initier à l'action catholique. M. l'abbé J.-B. Desrosiers, P.S.S. en est le directeur-fondateur.

Les cours principaux donnés à l'Institut Pie XI sont ceux de l'action catholique (théorie et technique) et ceux de doctrine sociale de l'Église, tous basés sur les documents pontificaux. On y donne en outre des cours de science sacrée, formation religieuse du chrétien au xxe siècle, dogme, morale, mariologie. Tous les religieux et les laïques, dames et messieurs, sont invités à suivre ces cours, et plus particulièrement les étudiants, les professeurs, les professionnels, les universitaires et les dirigeants de l'action catholique.

Le texte des cours de l'Institut Pie XI est rédigé sous forme d'articles, par les professeurs eux-mêmes, et publié chaque semaine dans une revue qui a pour titre *Nos Cours*. On y ajoute le compte

rendu du cercle d'études, des cas de conscience, des plans de sermons, des documents pontificaux, des faits et commentaires, une revue des livres et différents autres articles. Cette revue est unique en son genre.

Depuis sa fondation, l'Institut Pie XI a décerné 246 diplômes, dont quatre-vingt-dix à des laïques. Bien que cette équipe laïque ne soit pas encore très nombreuse, elle n'en manifeste pas moins l'intérêt qu'apportent les laïques catholiques à la compétence doctrinale en action sociale et en action catholique.

« Il n'est plus permis à personne d'être médiocre, » a dit S. S. Pie XI.

La médiocrité est une sorte de milieu fort instable, non pas entre deux vices contraires, mais entre le bien et le mal. Elle semble parfois un juste milieu de la vertu parce qu'elle évite les vices extrêmes qui s'opposent entre eux; en réalité, elle les évite afin de mieux fuir leurs inconvénients et non par amour de la vertu. Le juste milieu véritable est à la fois un sommet, le point culminant de la vie vertueuse éclairée par la foi.

L'Institut Pie XI veut substituer aux conceptions fausses ou simplement amoindries de la vie chrétienne, la vraie notion de la vie et indiquer le sommet de cette vie.

Dès la première année de l'Institut Pie XI, un cercle d'études fut fondé. Ce cercle est composé d'élèves anciens et actuels et accueille volontiers d'autres personnes. Il se réunit durant l'année scolaire, tous les quinze jours, le samedi après midi. Le sujet a pour thème une question de grande actualité. Quatre ou cinq questions sont proposées à un échange de vues qui s'effectue en petites équipes pour se compléter dans un forum général. Le modérateur, plus particulièrement le directeur même de l'Institut Pie XI, rectifie et complète les opinions selon les circonstances.

Près de deux mille personnes ont suivi les cours de l'Institut Pie XI durant au moins deux ans, depuis sa fondation. C'est dire que le très grand nombre d'élèves, tout en demeurant auditeurs libres, rayonnent et diffusent la pensée sociale de l'Église dans tous les milieux. Et l'influence de l'Institut par sa revue *Nos Cours*, s'étend au loin, dans tous les centres de la province, du pays, et jusqu'aux États-Unis.

L'Institut Pie XI collabore étroitement avec l'action catholique diocésaine et nationale. Il met volontiers à son programme un an à l'avance les sujets qui seront étudiés dans les mouvements spécialisés. A l'occasion de la messe annuelle des diplômés, élèves et amis de l'Institut Pie XI, le jour de l'Épiphanie 1948, monseigneur le Directeur de l'Action catholique diocésaine réitéra sa sympathie complète à l'égard de l'Institut Pie XI. Il rappela la nécessité plus que jamais urgente de chefs d'action catholique éclairés de la saine doctrine de l'Église et prêts à endosser les responsabilités qui incombent aux catholiques d'aujourd'hui dans la reconstruction d'un ordre social chrétien. Il a formé le vœu que le plus grand nombre de ses chefs viennent puiser à l'Institut Pie XI la formation requise.

L'Institut Pie XI met toute sa confiance en Marie, reine des apôtres, patronne de l'Institut. Le Saint-Siège lui a récemment concédé la faveur de célébrer la messe propre et l'office, au samedi dans l'octave de l'Ascension ce, par un rescrit de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 30 avril 1947.

Par l'ensemble de ses cours, de son cercle d'études et de sa revue, l'Institut Pie XI donne donc de profondes et solides connaissances religieuses et met en mesure de défendre efficacement la vérité par la parole et par la plume. La vérité a des exigences nombreuses et impérieuses. Elle doit, d'abord et avant tout, être étudiée, elle doit être vécue, elle doit être propagée. L'Institut Pie XI satisfait à ces exigences. Nul ne s'étonnera que le vœu le plus ardent qui anime l'âme de tous les amis de l'Institut Pie XI, surtout de ses élèves, en cet anniversaire, c'est que le rayonnement lumineux de l'Institut Pie XI s'accroisse sans cesse par la diffusion soutenue et conquérante des enseignements qui y sont dispensés, et par le nombre de plus en plus imposant de ses élèves dans toutes les sphères de la vie sociale, professionnelle, industrielle, économique, politique, à plus forte raison, dans les groupes d'apostolat divers.

Longue vie, succès constant, de généreux bienfaiteurs qui lui permettront d'avoir bientôt son immeuble à lui au centre de la ville, fructueux apostolat, fécondité de son rêve: un séminaire pour les hommes d'action, surtout d'Action catholique, et toutes les bénédictions d'En Haut, à l'Institut Pie XI !

MARIA VOUKIRAKIS

## A LA FÉDÉRATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

MADAME LETELLIER DE SAINT-JUST

Nous exprimons ici une fois de plus notre chaleureuse gratitude à madame Letellier de Saint-Just pour sa parfaite direction de LA BONNE PAROLE pendant plus de vingt ans. Elle nous avait priées à quelques reprises d'accepter sa démission, pour motifs personnels. Nos regrets mutuels avaient pu retarder temporairement ce départ. Sa collaboration à LA BONNE PAROLE nous demeure acquise.

Désormais présidente du comité de *Protection de la Jeune Fille*, madame Letellier de Saint-Just a obtenu des subsides pour organiser des cours du soir à l'*Accueil Fociste Féminin*, lequel s'occupe de la réhabilitation et de la rééducation de la jeune fille. Nous suivrons avec le plus profond intérêt l'épanouissement de cette œuvre admirable et nous nous félicitons que ce comité soit entre des mains aussi compétentes.

E.-R. T.

---

## Le Comité mixte pour les futures Canadiennes

Le Comité mixte pour les Futures Canadiennes a été formé à la demande du gouvernement fédéral, pour mener à bien les transplantations humaines que comporte l'émigration des détenus des camps de concentration d'Europe.

Deux organisations canadiennes-françaises font partie du Comité mixte pour les Futures Canadiennes: « Le Comité des Œuvres » représenté par l'Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil, la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, représentée par Mme Eustache Letellier de Saint-Just.

Le bureau sélectif régional a charge du placement, sous la direction du bureau du Travail, d'Ottawa. Il conduit aussi les enquêtes chez les employeurs au sujet du logement et du travail requis.

Certaines visites causent de l'incertitude dans l'esprit des enquêteuses, qui en font rapport au « Comité mixte pour les Futures Canadiennes » qui prend une décision finale. Les plaintes des employeurs et des employés sont aussi soumises au Comité, de même que les cas de maladie, d'inadaptabilité à l'entourage, la question de salaires, de loisirs, etc.

L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, la Young Women Christian Association, les Sisters of Service, exercent une action directe auprès des jeunes filles émigrantes, ayant entrepris de les accueillir à St-Paul-l'Ermitte qui est le centre de classification et de distribution. Ces trois organisations tiennent table ouverte les jeudis et dimanches, et donnent gratuitement des cours de français, d'anglais, de couture, de cuisine, etc. J'ai été plusieurs fois témoin de la sérénité des religieuses en face de l'envahissement de leur maison et de leur temps. Cela fait croire au miracle de la multiplication des grâces pour l'accomplissement d'un devoir synthétique fait de charité, d'éducation, d'apostolat et de patriotisme.

Mme ÉMÉLIE RINFRET

## COMPTES RENDUS DE NOS ASSOCIATIONS CHEZ LES EMPLOYÉES DE MAGASINS

L'Association tient le 7 novembre sa première assemblée mensuelle. En l'absence de Mme Albert Dupuis, la réunion est sous la présidence de la soussignée: Mlle Léa Sauvant. L'aumônier, le R. Père Richard Favreau retenu chez lui par la maladie est remplacé par le R. Père Paul-Émile Deschesnes, que l'Association retrouve avec plaisir.

Dans sa causerie sur la bonne lecture, sujet bien d'actualité au commencement de la Semaine du Livre, le R. Père Deschesnes répond à trois questions: Pourquoi lire ? Que lire ? Comment choisir ses lectures ?

Les cours ont repris en septembre et sont suivis, chaque semaine, par un grand nombre d'élèves. Ces cours seront interrompus pendant la période des fêtes.

La partie de cartes du 26 octobre a remporté un éclatant succès. La collaboration de tous les membres a été très appréciée des organisatrices. De vifs remerciements vont aussi à tous les bienfaiteurs de l'œuvre: Maison Dupuis, Mme Albert Dupuis, Mme Raymond Dupuis, Mme L.-de-G, Beaubien, O.B.E., Mlle Thérèse Gravel et M. Jean Lallemand.

Le programme récréatif sous la direction des professeurs de piano et de diction a été exécuté par Mlles Françoise Hébert, Yvette Gareau et Rapatel.

Mlle Gertrude Mathieu, professeur de couture gagne le prix de présence offert par Laurence Lapière.

Le 5 décembre, sous la présidence de Mme Albert Dupuis l'Association tient son assemblée mensuelle. Parmi les personnes qui nous honoraient de leur présence, mentionnons, notre aumônier le R. Père Richard Favreau, O.M.I., Mme Alfred Thibaut, présidente générale de la Fédération Nationale Saint-Jean Baptiste, Mlles Maria Auclair, Jeanne Bernard, Cécile Lamothe, Mme Bruno Chevrier, tous nos professeurs et un grand nombre de nos membres.

C'est donc devant une salle comble, que Mlle Renée Dupuis, notre conférencière invitée, fait un vivant tableau de son récent voyage en Europe.

Nous sommes reconnaissantes à Mlle Dupuis d'avoir si aimablement accepté notre invitation, et comme le disait M. l'aumônier, en la remerciant, de nous avoir fait parcourir en si peu de temps, une si grande partie de l'Ancien Monde.

Au programme récréatif, nous avons entendu Mlle Denise Bernard, et Mlle Françoise Hébert. Le premier prix de présence, don de Mme Alfred Thibaudeau est gagné par Mlle Madeleine Recelle et le second prix, don de l'Association, par Lucia Boyette.

L'assemblée se termine par le chant « O Canada » accompagné par Mme Gilberte Duchesneau.

La présidente-conjointe.

LÉA SAUVANT

#### SOCIÉTÉ DES OUVRIÈRES CATHOLIQUES

Dimanche, le 17 octobre dernier avait lieu à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, la première réunion mensuelle de la Société des Ouvrières catholiques. Un excellent programme récréatif exécuté par les élèves de Mlle Lefebvre et de Mme Audet suivit la réunion.

Nous avons la joie et la surprise d'avoir pour conférencière notre présidente, Mlle Douesnard, qui nous fit une analyse du livre *L'Héroïne de Pembroke* ou *la Vie de Jeanne Lajoie*. Le travail si intéressant de Mlle Douesnard fut chaleureusement applaudi.

Mademoiselle la Présidente fit encore quelques remarques concernant les cours du soir très bien suivis. Les élèves y sont si nombreuses qu'il n'y a plus moyen de prendre aucune nouvelle inscription.

Le prix de présence fut gagné par Mlle B. Fournier.

#### IN MEMORIAM

La Société des Ouvrières catholiques désire exprimer sa sympathie à la famille éprouvée de Mlle Juliette Bourgeault. Mlle Bourgeault était une amie toujours dévouée de la Société

et prêtait son concours dans toutes nos organisations. Si elle ne nous a jamais oubliées en ce monde, ayons à notre tour une pieuse pensée à son intention.

#### A L'ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES

A la reprise des activités, le 15 septembre dernier, l'assemblée a été particulièrement intéressante. Mme J.-A. Charbonneau nous a fait l'agréable plaisir de nous raconter, dans ses grandes lignes, le voyage qu'elle fit au cours de l'été à la Baie Saint-Paul et aux environs.

En terminant, la conférencière nous parle de la visite qu'elle fit à l'École ménagère de St-Irénée, domaine de lady Forget.

Et l'assemblée s'ajourne à la suite des mots de remerciements prononcés par Mlle la Présidente à l'endroit de Mme J.-A. Charbonneau qui nous a donné une causerie intéressante.

Le 20 octobre, Mme Édouard Ducharme, présentée par Mlle la Présidente, était invitée à nous donner une causerie sur le Secourisme, connu sous le nom de l'Association Ambulancière Saint-Jean qui rend d'immenses services dans tout le Canada et même dans le monde entier. La conférencière fut remerciée par Mlle Deschamps.

Un prix de présence, don de Mme Raoul Vennat, a été tiré au sort et gagné par la Secrétaire.

Le 17 novembre, Mme Filiatrault, amie de Mme J.-A. Charbonneau était la conférencière invitée à cette assemblée

Elle nous fit d'abord le récit de ses amours, de son voyage en Europe où elle fit la connaissance de la famille de son mari, et enfin nous parla longuement de son départ pour la Baie James et de son séjour là-bas. Que de privations et d'ennuis de toutes sortes n'a-t-elle pas eu à surmonter au cours de ses pérégrinations dans l'Extrême-Nord. Elle nous fit voir aussi plusieurs photos des pays où elle a séjourné, de même que ceux de sa famille, et qui sont pour elle des souvenirs bien vivaces.

En terminant, madame la Conférencière nous raconte son voyage de retour et nous dit toute la joie qu'elle ressentit à son arrivée à Montréal.

Madame J.-A. Charbonneau qui avait présenté la conférencière l'a remerciée bien gentiment et nous suggéra de lire toute sa vie qui a été écrite par Adrienne Maillet et parue sous le titre « Quelle vie ! ».

A l'issue de cette causerie, une bonne tasse de thé fut servie et l'assemblée s'ajourna au mois prochain.

LA SECRÉTAIRE.

BERTHE LEFEBVRE.

---

TÉL. PLATEAU 2810

**Dr C.,G. Chagnon**

CHIRURGIEN / DENTISTE

4455, RUE ST-DENIS

FRONTENAC 8980

**Ricard Electric Enrg.**

DISTRIBUTEUR EN GROS

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

Fixtures / Lampes Fluorescentes

Propriétaires :

**J. RICHARD M. GIROUARD**

3400, rue ST-ANDRÉ

MONTRÉAL



**Achète**  
**BIEN**  
**qui achète**

*chez*

**Dupuis Frères**  
**LIMITEE**

RAYMOND DUPUIS, président.

A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén.

865-est, rue Ste-Catherine, Montréal

*b*

CRESCENT 3223

## G.-J. Papillon

MANUFACTURIER DE FOURRURES

*Notre assortiment est le plus complet que vous puissiez trouver*

257 OUEST, AVENUE LAURIER  
(près Avenue du Parc)

PLATEAU 6750

## Philippe-D. Clerk

COURTIER EN ASSURANCES  
ÉDIFICE ALDRED

507, PLACE D'ARMES / Suite 202  
MONTREAL

## J.-B. Baillargeon

EXPRESS LIMITED  
CAMIONNAGE

*La plus grande organisation  
de transport*

423 EST, ONTARIO / MONTREAL  
HARBOUR 6271

## Mlle Flore Deschamps

*Spécialité :*

Chapeaux Faits Sur Commande

TÉL. LANCASTER 9678

276 EST, RUE MONT ROYAL

Résidence : 1470, RUE AYLWIN  
MONTREAL

TÉL. FALKIRK 2848

## WILFRID PAGEAU

Fondée en 1912

PLOMBIER-COUVREUR

Poseur d'appareils à gaz et à eau chaude

*Spécialité : RÉPARATIONS*

Travail fait soigneusement

et à prix modéré

Bureau et atelier: 984 EST, Rachel

## RAOUL VENNAT

Lisez notre journal mensuel de Broderie  
et de Musique et vous ne pourrez plus  
vous en passer. Chaque mois, il vous ap-  
porte a dernière nouveauté pour Vous.  
vos Bébés, votre Église, votre Maison  
Et les dernières nouveautés musicales.

12 SOUS PAR AN

3770, ST-DENIS — HA. 5310

AMherst 2131

# MONGEAU ROBERT & CIE

LIMITÉE

CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

1600 est, rue Marie-Anne Montréal

*340 succursales et bureaux  
dans l'Est du Canada*

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité; elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

*Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne*

## **LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

**SIEGE SOCIAL : 221 OUEST, SAINT-JACQUES, - MONTREAL**

**60 succursales à Montréal — 531 bureaux au Canada**

**Actif, environ \$380,000,000.**

### **Vive la Canadienne**

PARMI les qualités qui ont distingué nos mères canadiennes, nous devons remarquer, entre autres, celle d'avoir été économes et leur en rendre hommage.

JEUNES FILLES, JEUNES MERES, tenez à honneur de continuer ce bel exemple. Pour pratiquer l'économie il n'y a pas de moyen plus efficace que d'ouvrir un compte à

## **LA BANQUE D'ÉPARGNE**

*Nous vous réservons toujours le meilleur accueil, quelque petites que soient les économies que vous voudrez bien nous confier. Nous vous donnons la sécurité la plus certaine.*

*Le directeur-général*  
**T.-TAGGART SMYTH**

**Bureau principal et 25 succursales  
à Montréal**